

Carte contextuelle



Étude de cas : Les jeunes

En 1867, seuls les hommes qui ont au moins 21 ans peuvent voter aux élections fédérales. Ils doivent aussi posséder une propriété pour pouvoir voter.

Pendant les deux guerres mondiales, les militaires qui ont moins de 21 ans peuvent voter. Après la Deuxième Guerre mondiale, les jeunes des Forces armées canadiennes ont gardé le droit de voter.

En 1970, l'âge du droit de vote passe à 18 ans, sans grands débats.

Aujourd'hui, on se demande comment amener les jeunes à s'intéresser davantage à la démocratie. Certaines personnes voudraient que les jeunes votent à partir de 16 ans.



Source : Dave Chidley / La Presse canadienne



1867

Les jeunes



Source : © Collection de la Chambre des communes, Ottawa

Pour voter au moment de la Confédération, il faut :

- Être un homme;
- Avoir au moins 21 ans;
- Posséder une propriété.

Dans la majorité des démocraties du monde, il faut avoir 21 ans pour voter.



1917

Les jeunes



Source : Canada, ministère de la Défense nationale/Bibliothèque et Archives Canada, PA-002318

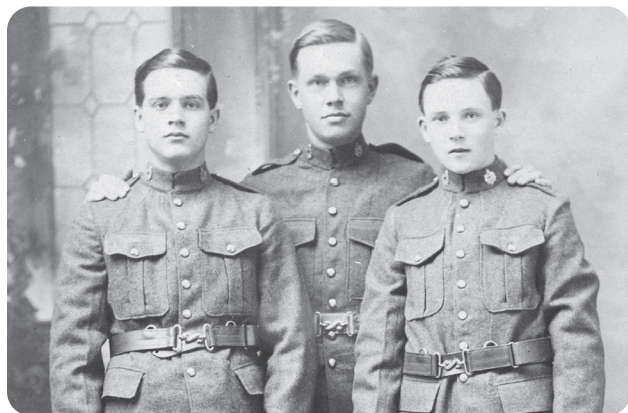
Durant la Première Guerre mondiale, tous les militaires ont le droit de voter, peu importe leur âge.

Il faut avoir 18 ans pour servir dans l'armée, mais beaucoup de militaires sont plus jeunes. Cela veut dire que des jeunes de 16 et 17 ans peuvent voter.

Certaines personnes trouvent la situation injuste parce que l'âge officiel pour voter est de 21 ans.

✖ 1920

Les jeunes



Source : Jean-Baptiste Dorion, Bibliothèque et Archives Canada, PA-122937

Après la Première Guerre mondiale, une nouvelle loi électorale est adoptée. La loi vise à rendre les règles électorales uniformes partout au pays.

L'âge pour pouvoir voter aux élections fédérales est ramené à 21 ans pour tous les Canadiens.

✖ 1942

Les jeunes



Source : Canada, ministère de la Défense nationale / Bibliothèque et Archives Canada, PA-005160

Durant la Deuxième Guerre mondiale, tous les militaires peuvent voter, peu importe leur âge.

Environ 700 000 militaires canadiens ont moins de 21 ans.

✖ 1944

Les jeunes



Source : Image reproduite avec l'autorisation des Prairies selon Peel, une initiative numérique des bibliothèques de l'Université de l'Alberta (peel.library.ualberta.ca)

L'Alberta abaisse à 19 ans l'âge pour pouvoir voter aux élections provinciales. C'est la première province qui donne le droit de vote aux électeurs de moins de 21 ans.

Un an plus tard, la Saskatchewan abaisse l'âge du droit de vote à 18 ans. Dans les autres provinces, il faut encore avoir 21 ans pour voter.

✖ 1945

Les jeunes



Source : Canada, ministère de la Défense nationale / Bibliothèque et Archives Canada, PA-145516

La Deuxième Guerre mondiale prend fin.

Les droits de vote des militaires ne changent pas. Les militaires peuvent voter aux élections fédérales, peu importe leur âge.

Tous les autres électeurs doivent avoir 21 ans pour voter.

1948

Les jeunes



Source : Gracieuseté du St. Catharines Standard, photographe Don Sinclair

Des élèves du secondaire parlent avec un groupe de députés lors d'une conférence nationale.

Ils demandent aux députés pourquoi l'âge du droit de vote n'a pas été abaissé à 18 ans.

Des députés comme Agnes Macphail et John Diefenbaker sont ouverts à cette idée.

1970

Les jeunes



Source : © Bibliothèque du Parlement – Roy Grogan

Le Parlement fait passer l'âge minimum pour voter aux élections fédérales de 21 à 18 ans.

Environ deux millions de jeunes obtiennent le droit de vote. C'est la plus grande augmentation du nombre d'électeurs depuis que les femmes ont obtenu le droit de vote.

Les Canadiens qui entrent dans l'armée à l'âge de 17 ans peuvent voter aux élections fédérales. C'est la seule exception à la règle.

1993

Les jeunes



Source : La Presse canadienne / Fred Chartrand

Pendant l'élection fédérale, l'âge pour voter est fixé à 18 ans pour tous les Canadiens, y compris les militaires.

La Colombie-Britannique est la dernière province à abaisser l'âge requis pour voter à 18 ans. Jusqu'en 1992, les électeurs devaient avoir au moins 19 ans pour voter en Colombie-Britannique.

2016

Les jeunes



Source : Brian Higgins, CBC

L'Île-du-Prince-Édouard permet à tous les jeunes d'au moins 16 ans de voter lors d'un plébiscite provincial. Les plébiscites permettent à la population de voter sur une question importante. Dans ce cas-ci, il s'agit de la modification du système électoral provincial.

On invite les jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard à voter, car ils auront 18 ans à la prochaine élection provinciale.

Il faut toujours avoir au moins 18 ans pour pouvoir voter aux élections provinciales, à l'Île-du-Prince-Édouard comme dans le reste du Canada.